



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/339

Présentation des projets de coopération transfrontalière déposés par la Ville d'Ajaccio et admis à financement du FEDER dans le cadre du premier appel à projets du Programme Opérationnel Maritime IT/FR 2014-2020, lancé par la Région Toscane
Autorité de gestion du programme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de contribuer aux objectifs fixés par la politique de l'Union Européenne dans sa stratégie Europe 2020 et d'améliorer l'exercice de nos missions de proximité, le Conseil Municipal a souhaité que soit utilisées les opportunités offertes par les programmes européens et notamment le programme coopération territoriale Italie-France Maritime 2014/2020, en inscrivant ses interventions dans une démarche transfrontalière, par une recherche active de partenariat pour l'élaboration de projets éligibles.

Ainsi, par délibérations du 28 septembre 2015 vous m'avez autorisé à répondre aux appels à projets organisés par la région Toscane, Autorité Unique de Gestion du Programme Opérationnel Maritime IT/FR 2014/2020, dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le présent rapport a pour objectif de vous informer des projets présentés par notre collectivité dans le cadre du premier appel à projets du PO Maritime publié le 2 décembre 2015, clôturé le 26 février 2016 et de vous faire part des résultats obtenus lors des réunions des instances décisionnelles du programme -comités directeur et de suivi- qui se sont tenues les 26 et 27 juillet 2016 à Toulon.

Le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 est un Programme transfrontalier cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sous l'objectif Coopération Territoriale Européenne (CTE).

Il vise à contribuer à renforcer la coopération transfrontalière entre les régions désignées et à faire de la zone de coopération une zone compétitive, durable et inclusive dans le panorama européen et méditerranéen.

La mise en œuvre de ce Programme Opérationnel par la Région Toscane - Autorité de Gestion Unique- s'effectue par appel à projets.

Le premier appel à projet mobilisait un financement global de 71.539.907 euros, dont 60.763.173 euros provenant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Au total, 144 projets – portés par des partenariats composés d'acteurs du territoire transfrontalier désireux de coopérer sur les divers thématiques déclinées dans l'appel à projet - ont été déposés dont :

- 96 projets sur l'axe 1 « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières ».
- 41 projets sur l'axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques ».
- 7 projets sur l'axe 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires ».

38 projets ont été retenus comme éligibles par le Comité Directeur et le Comité de Suivi du Programme Opérationnel, **dont 5 projets avec un chef de file Corse.**

La Direction des Affaires Européennes et Internationales -nouvellement créée au sein de l'organisation communale- a travaillé en collaboration avec l'ensemble des directions et

services de notre collectivité ainsi qu'avec l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio, à l'élaboration de 11 projets de coopération. La Ville d'Ajaccio s'est positionnée soit en tant que chef de file, soit en tant que partenaire sur 9 projets et l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio a été positionné sur 2 projets en tant que partenaire ; **5 projets** (4 impliquant la Ville d'Ajaccio et 1 impliquant l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio) **sur les 11 déposés ont été retenus.**

Elément notable, la Ville d'Ajaccio est « chef de file » d'un projet relevant de l'axe 1 du Programme et à ce titre, fait partie des 5 acteurs du territoire Corse ayant la responsabilité de gérer un projet de coopération programmé dans le cadre de ce premier appel à projet.

A titre comparatif également, dans le cadre du Programme Opérationnel Maritime 2007/2013, la Commune d'Ajaccio a été associée – sur l'ensemble de la durée de ce Programme – à 5 projets et en tant que Partenaire.

La dynamique de développement territorial de la Ville d'Ajaccio engagée par la Municipalité – notamment dans le cadre d'une coopération accrue avec les territoires impliqués dans la politique de Coopération Territoriale Européenne de l'Union Européenne - porte donc ses fruits.

Les 4 projets transfrontaliers dans le cadre desquels la Mairie d'Ajaccio est impliquée sont donc les suivants :

1/ le projet Compétitivité et Innovation des Entreprises des Villes Portuaires – ACRONYME : "CIEVP" – est porté par la Ville d'Ajaccio – Chef de file – et associe les 5 partenaires suivants :

- * l'Université de Corse ;
- * la Commune d'Alghero en Sardaigne ;
- * la Commune de Portoferraio en Toscane ;
- * la Commune de Gènes en Ligurie ;
- * la Commune d'Antibes – Juan les Pins dans les Alpes-Maritime.

CIEVP est un projet simple d'une durée de 24 mois qui relève de l'Axe prioritaire du Programme 1 – Lot 3 – Priorité d'Investissement 3D et répond à l'objectif spécifique 1 du programme, qui vise à l'augmentation de la compétitivité internationale des micros et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte.

Les villes portuaires constitutives du partenariat transfrontalier connaissent un flux important de visiteurs, qui y transitent dans le cadre de bateaux commerciaux, de croisière et de plaisance.

L'offre économique des villes est souvent peu organisée pour satisfaire à une demande commerciale importante, qui intervient notamment au cours d'un temps limité, à quelques heures autour d'une escale et dans un espace géographique limité, proche des quartiers portuaires.

Le projet CIEVP vise prioritairement à augmenter la compétitivité des entreprises situées en cœur de ces villes portuaires et à aider les entreprises du tourisme durable à relever le défi de l'élaboration d'une offre adaptée à cette demande, en mettant en œuvre des moyens innovants.

La Ville d'Ajaccio – au travers de ce projet- a donc proposé aux Villes partenaires et au monde universitaire, l'instauration d'une gouvernance adaptée, notamment par l'association de ces entreprises à travers leurs organisations professionnelles et des parties-

prenantes intervenants dans le cadre du développement économique de chaque territoire, afin de travailler ensemble à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises.

Le projet prévoit l'élaboration d'un état des lieux de la relation entre les activités des ports et celles des centres urbains, ainsi que la détermination des besoins des usagers. Sur la base de ces états des lieux établis sur chaque territoire, des orientations seront définies pour la réalisation de plans d'actions locaux.

Des actions pilotes significatives seront mises en œuvres dans chaque ville impliquée dans le projet, afin de permettre un meilleur accueil, une accessibilité renforcée et/ou la réalisation d'aménagements favorisant le développement des entreprises de la filière du tourisme durable.

Au cours de la troisième phase du projet, une évaluation conclura un plan d'action conjoint transfrontalier pour l'amélioration de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises de la zone de coopération.

Le Coût total du projet s'élève à **1 574 816,25 €** financé à **85% par le FEDER** et à **15% par les Contres-parties publiques nationales** mobilisées par le partenariat.

La Mairie d'Ajaccio étant chef de File du projet, elle devra assumer son rôle de pilotage et de gestion du projet dans sa globalité et en assurer la réussite. Il lui sera notamment nécessaire- après encaissement des recettes FEDER - d'assurer le reversement des quotes-parts de subvention FEDER dues aux partenaires, suite à la validation des dépenses certifiées par l'Autorité de Gestion Unique.

Par ailleurs, les actions portées par la Mairie d'Ajaccio dans le cadre de ce projet représentent un coût total qui s'élève à hauteur de **335 682,04 €**, financées à hauteur de **285 329,73 € par le FEDER** et **50 352,31 €** par les fonds propres de la Commune.

2/ le projet « 3ième pas dans la protection des risques "– ACRONYME : " PROTERINA 3-évolution " – est porté par la Fondazione CIMA (Centro Internazionale in Monitoraggio Ambientale)

– Chef de file – et associe les 13 partenaires suivants :

- * la Mairie d'Ajaccio ;
- * la Région Ligure ;
- * La Métropole de Gènes ;
- * l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- * le Service Départemental d'Incendie de Haute-Corse ;
- * Le Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- * Le Département du Var ;
- * la Mairie de Nice ;
- * La Région autonome de Sardaigne ;
- * la Région Toscane ;
- * le Consortium LAMMA ;
- * l'ANCI (Associazione Nazionale Comuni Italiani) Toscane ;
- * l'Autorité de bassin du Fleuve de l'Arno.

« PROTERINA 3- évolution » est un projet stratégique intégré thématique, d'une durée de 36 mois qui est positionné sur l'Axe prioritaire du Programme 2 – Lot 1 – Priorité d'Investissement 5D de l'appel à projets et répond à l'objectif spécifique 1 du programme qui vise à améliorer la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer, de façon conjointe, certains risques spécifiques de l'aire de coopération provenant du changement climatique : risque hydrologique, en particulier en relation avec les inondations.

Ce projet est une évolution des projets réalisés sur la thématique de la gestion des risques dans le cadre du Programme Maritime IT/FR 2007-2013 : projets PROTERINA-2, RESMAR et PROTERINA-C.

« PROTERINA 3- évolution » vise prioritairement à améliorer la capacité des institutions à prévenir et gérer le risque inondation par un renforcement de la capacité de réponse du territoire transfrontalier, à travers la réalisation des actions suivantes :

- le développement d'une conscience collective tant des institutions que des communautés ;
- l'Amélioration de l'efficacité des mesures de prévention des risques inondations et l'implication, au plan transfrontalier et transrégional,
- le développement des réseaux de télésurveillance et l'intégration des données acquises à l'intérieur de modèles d'alerte précoce, en capitalisant les résultats des projets précédents ;
- l'augmentation de la capacité transfrontalière d'adaptation au changement climatique, par le développement des communautés résilientes.

Le Coût total du projet s'élève à **7 122 118,77 €** financé à **85% par le FEDER** et à **15% par les Contres-parties publiques nationales** mobilisées par le partenariat.

Les **actions portées par la Mairie d'Ajaccio** dans le cadre de ce projet représentent un coût total qui s'élève à hauteur de **349 965 €**, financées à hauteur de **297 470,25 € par le FEDER** et **52 494,75 €** par les fonds propres de la Commune.

3/ Le projet " Aider à l'adaptation aux changements climatiques des systèmes urbains de l'espace transfrontalier "- ACRONYME : " ADAPT" – est porté par l'Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI) Toscana – Chef de file – et associe les 13 partenaires suivants :

- * Mairie d'Ajaccio
- * Commune de Livourne
- * Commune de Rosignano Marittimo
- * Confservizi Cispel Toscana (Association régionale Toscane des entreprises de service public)
- * Commune d'Alghero
- * Commune de Sassari
- * Commune d'Oristano
- * Commune de La Spezia
- * Commune de Savona
- * Commune de Vado Ligure
- * Communauté d'Agglomération de Bastia
- * Département du Var
- * Fondazione CIMA (Centro Internazionale in Monitoraggio Ambientale)

« ADAPT » est un projet stratégique intégré thématique, d'une durée de 36 mois qui est positionné sur l'Axe prioritaire du Programme 2 – Lot 1 – Priorité d'Investissement 5D de l'appel à projets et répond à l'objectif spécifique 1 du programme qui vise à améliorer la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer, de façon conjointe, certains risques spécifiques de l'aire de coopération provenant du changement climatique : risque hydrologique, en particulier en relation avec les inondations.

Ce projet est complémentaire au projet « PROTERINA 3 – évolution » puisqu'il agit prioritairement sur la prévention du risque inondation sur la zone de coopération

transfrontalière en dotant cette zone d'un plan d'action conjoint pour la prévention et la réduction du risque inondation .

Il répond donc prioritairement aux défis posés par le changement climatique dans les zones urbaines, qui sont soumises à des pluies soudaines et intenses, phénomènes de plus en plus fréquent sur la zone frontalière qui – à cause d'une imperméabilisation excessive des sols des zones urbaines – génèrent parfois des épisodes catastrophiques.

« ADAPT » vise prioritairement à améliorer la gestion du risque inondation par un renforcement des capacités de prévention des acteurs institutionnels transfrontaliers en charge de la gestion de ce risque, notamment à travers la réalisation des actions suivantes :

1) la recherche d'une meilleure gestion et d'une meilleure gouvernance du risque au niveau transfrontaliers notamment au travers des différents échanges partenariaux qui auront lieu dans le cadre du projet et à son issue,

2) le renforcement des connaissances et des compétences des acteurs institutionnels,

3) le renforcement de la communication sur le risque inondation dans la zone de coopération et la recherche d'une plus grande implication de la société civile à l'égard de ce risque ;

4) La mise en place d'un plan d'actions conjoint et innovant dans l'approche du risque inondation ;

5) l'expérimentation de systèmes intégrés de gestion et de surveillance qui s'illustrera à travers la mise en œuvre d'actions pilotes locales qui permettront d'améliorer efficacement la résilience du territoire de coopération de la zone transfrontalière.

6) une capitalisation des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des actions pilotes, notamment à travers le partage des bonnes pratiques impliqués des partenaires impliqués dans le projet et plus largement, de l'ensemble des acteurs du risques et de la société civile intéressé par la démarche entreprise.

Le Coût total du projet s'élève à **3 796 730,05 €** financé à **85% par le FEDER** et à **15% par les Contres-parties publiques nationales** mobilisées par le partenariat.

Les actions portées par la Mairie d'Ajaccio dans le cadre de ce projet représentent un coût total qui s'élève à hauteur de **312 741,78 €**, financées à hauteur de **265 830,51 € par le FEDER** et **46 911,27 €** par les fonds propres de la Commune.

4/ Le projet " Itinéraires Touristiques Durables" – ACRONYME : " INTENSE" – est porté par la Région Toscane – Chef de file – et associe les 13 partenaires suivants :

* Mairie d'Ajaccio

* Agence du Tourisme de la Corse

* Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia

* Région Ligure

* Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI) Toscana

* Ente Parco Montemarcello Magra Vara

* Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur

* Conseil Départemental des Alpes Maritimes

* Département du Var

* Regione Sardegna - Assessorato del turismo, Artigianato e Commercio

- * Ente Foreste della Sardegna
- * Centro di Ricerca, Sviluppo e Studi Superiori in Sardegna - CRS4 surl
- * Università degli Studi di Cagliari – CIREM sez. CRENoS

«INTENSE» est un projet stratégique intégré thématique, d'une durée de 36 mois qui est positionné sur l'Axe prioritaire du Programme 2 – Lot 3 – Priorité d'Investissement 6C de l'appel à projets et répond à l'objectif spécifique 1 du programme qui vise à améliorer l'efficacité des actions publiques par la préservation, la protection, la promotion et le développement du patrimoine naturel et culturel.

Les défis relevés par le partenariat du projet INTENSE, permettront l'identification et la gestion intégrée d'un système d'itinéraires touristiques durables et transversal valorisant les zones naturelles protégées ainsi que le patrimoine culturel et archéologique du territoire transfrontalier, notamment par la promotion touristique du cyclisme et de la randonnée.

Le développement d'un tel itinéraire sur la zone de coopération sera envisagé en tenant compte de la mobilité douce et de l'inter-modalité. Il représente un facteur de croissance socio-économique pour l'ensemble de la zone géographique du programme.

« INTENSE » vise donc prioritairement à augmenter le nombre de visiteurs tout le long de l'année au sein de la zone transfrontalière, à travers la mise en œuvre d'un itinéraire touristique durable culturel et la mise en place d'un plan de gestion conjoint de cet itinéraire, **notamment à travers la réalisation des actions suivantes :**

- 1) La réalisation d'une étude de faisabilité de l'itinéraire, la réalisation d'actions conjointes de promotion de l'itinéraire développé notamment au travers de NTIC et la mise en place d'outils pour une gestion unique de celui-ci ;
- 2) La réalisation d'actions pilotes sur le territoire transfrontalier, permettant la matérialisation physique de l'itinéraire développé (développement de signalétiques directionnelles, patrimoniales, de sécurité, la réalisation de petites infrastructures...).

Le Coût total du projet s'élève à **5 100 000 € financé à 85% par le FEDER** et à **15% par les Contres-parties publiques nationales** mobilisées par le partenariat.

Les **actions portées par la Mairie d'Ajaccio** dans le cadre de ce projet représentent un coût total qui s'élève à hauteur de **265 625 €**, financées à hauteur de **225 781,25 € par le FEDER** et **39 843,75 €** par les fonds propres de la Commune.

Afin de permettre la mise en œuvre des actions à réaliser dans le cadre de ces 4 projets, l'inscription des lignes de crédits en dépenses nécessaires ainsi que les lignes de recettes attenantes, seront proposées dans le cadre des exercices budgétaires annuels de notre collectivité à compter de l'exercice budgétaire 2017, sur les bases globales suivantes :

Nom du projet	Coût Total prévisionnel des actions à réaliser par la Mairie d'Ajaccio	Plan de financement		Durée du projet
		FEDER	Mairie d'Ajaccio	
CIEVP	335 682,04 €	285 329,73 €	50 352,31 €	24 mois
PROTERINA 3	349 965,00 €	297 470,25 €	52 494,75 €	36 mois
ADAPT	312 741,78 €	265 830,51 €	46 911,27 €	36 mois
INTENSE	265 625,00 €	225 781,25 €	39 843,75 €	36 mois
TOTAL	1 264 013,82 €	1 074 411,75 €	189 602,07 €	

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De bien vouloir donner son accord à la participation de la Mairie d'Ajaccio aux projets admis à financement du FEDER dans le cadre de ce premier appel à projet du PO Maritime IT FR 2014/2020 et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes attenants, qui découleraient de cet accord.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

De donner son accord à la participation de la Mairie d'Ajaccio aux projets admis à financement du FEDER dans le cadre de ce premier appel à projet du PO Maritime IT FR 2014/2020 et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes attenants, qui découleraient de cet accord.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_339-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016
Publication : 23/12/2016

Pour l'autorité Compétente
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI